

**Trophée base de mer**

SNSablais- 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. RÈGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information. Ils seront également mis en ligne à l'adresse [www.sportsnautiquessablais.com](http://www.sportsnautiquessablais.com)

**4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne peut pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Classe	Classe	Classe
Mercredi 26 février 2025	Flotte collective dériveurs temps compensé.	Flotte collective windsurf.	Intersérie catamaran.	
Mercredi 12 mars 2025	Flotte collective dériveurs temps compensé.	Flotte collective windsurf.	Intersérie catamaran.	
Samedi 22 mars 2025				J80
Mercredi 2 avril 2025	Flotte collective dériveurs temps compensé.	Flotte collective windsurf.	Intersérie catamaran.	
Mercredi 5 avril 2025	Flotte collective dériveurs temps compensé.	Flotte collective windsurf.	Intersérie catamaran.	
Samedi 22 avril 2025				J80
Mercredi 21 mai 2025	Flotte collective dériveurs temps compensé.	Flotte collective windsurf.	Intersérie catamaran.	

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h00.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pavillon	Classes concernées
Flamme verte	Intersérie catamaran.
Flamme rose	Windsurf et dériveurs.
Flamme Violette	J80

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

## 10. MARQUES

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP]* *[NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée** (Bouée viseur du départ)

## **15. SYSTEME DE PENALITE**

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## **16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 40 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et finit seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le Le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions ont lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## **18. CLASSEMENT**

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois à cinq** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **19. REGLES DE SECURITE**

- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT**

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

#### **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

#### **25. EMBLEMES**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **parc à bateaux**.

#### **26. PRIX**

Des prix seront distribués à la fin de la dernière épreuve le 21 mai 2025.

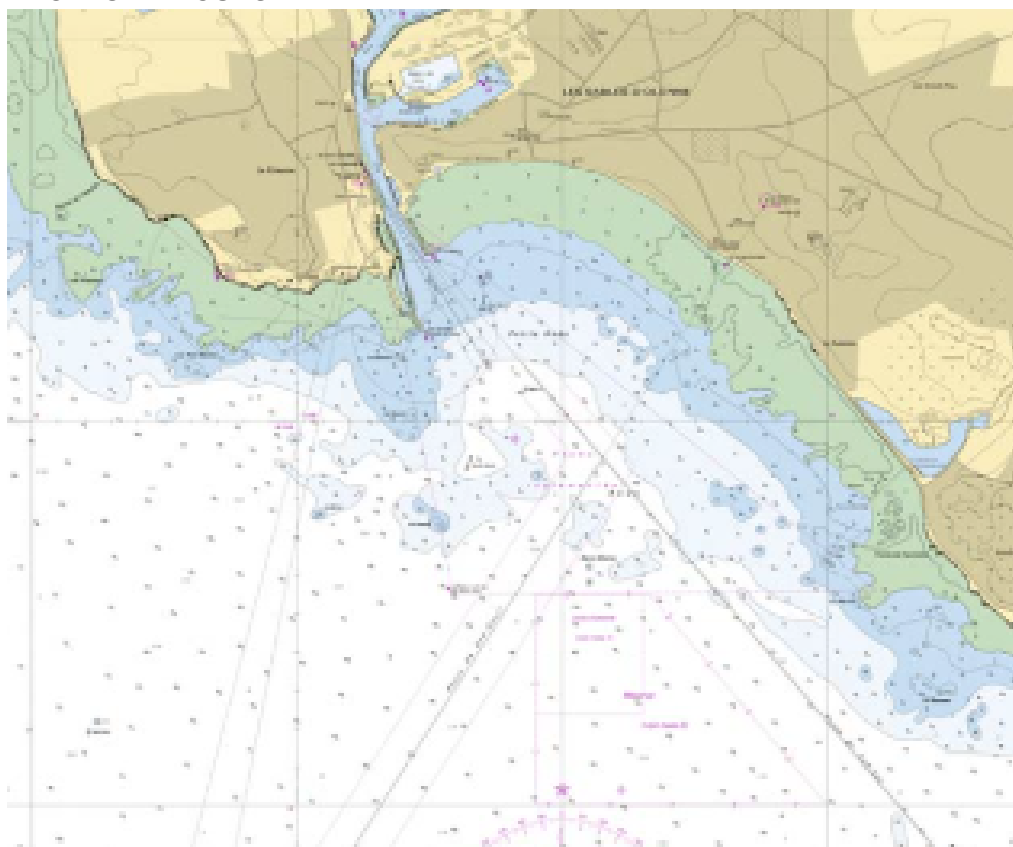
Arbitres désignés :

**Président-e du comité de course : Elouan Garreau de Saint Salvy / Gaël Bigot.**

**Président-e du jury : Stève Martigny.**

**Commissaire aux résultats : Patrice Arnoux.**

## ANNEXE ZONES DE COURSE



### Zones interdites :

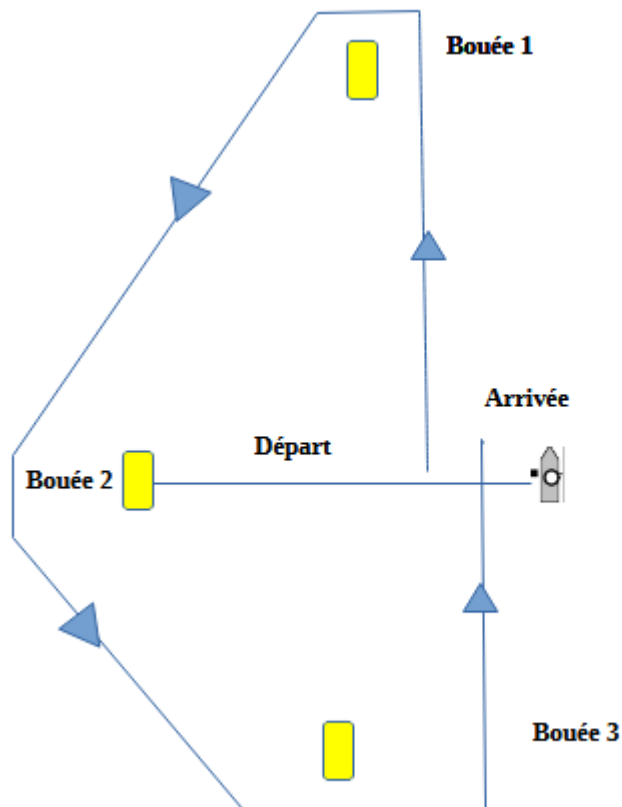
-> Zone de baignade délimitée de avril à octobre par des bouées Jaunes.

-> Chenal portuaire.

---

## ANNEXE PARCOURS

I



- > Départ
- > Contourner la bouée de dégagement.
- > Laisser la bouée 2 à bâbord.
- > Contourner la bouée 3.
- > Arrivée.

